



## **Conditions Générales d'Utilisation de SimAgri**

### **Introduction :**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent au site Internet SimAgri, la simulation agricole (<http://www.simagri.com>). Le jeu SimAgri, la simulation agricole (SimAgri) est édité et géré par la société Expone, SARL au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 411 Avenue Charles Despiau, 40 370 Rion des landes, France. La société Expone est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes, sous le numéro d'identification 492 533 443. SimAgri est géré, édité et hébergé en France, en conformité avec les lois en vigueur dans ce pays.

### **Les termes importants :**

**Compte** : un compte est une inscription réalisée par une personne physique pour participer au jeu SimAgri tout en respectant la règle du « un compte égal une personne physique ».

**Joueur** : un joueur est une personne physique ayant créé un « compte » pour participer au jeu SimAgri.

**Pseudo** : un pseudo est le nom choisi par le « joueur » sous lequel apparaît son « Compte » dans le jeu SimAgri.

**Contenu** : le contenu représente toutes les données que le « joueur » peut saisir dans le cadre du jeu SimAgri.

Une connexion Internet est nécessaire pour accéder au jeu dont l'adresse principale est : <http://www.simagri.com>.

De ce fait, la responsabilité de la société Expone ne peut être engagée, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site <http://www.simagri.com> quelles qu'en soient les causes, des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique. Les « joueurs » s'engagent à décharger Expone ainsi que ses sociétés partenaires, ses cadres ou ses employés de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu ou d'un cadeau offert à l'occasion du présent jeu.

Expone se réserve le droit de modifier ses conditions générales d'utilisation et en informera les « joueurs » via l'email fourni lors de la création de leur « compte ». Un « joueur » jouant au jeu SimAgri est un « joueur » acceptant les CGU.

### **ARTICLE 1 : INSCRIPTION ET GESTION DU COMPTE**

Le jeu SimAgri est ouvert à toutes les personnes physiques majeures ou mineures. Toutefois, l'utilisation du jeu SimAgri par une personne mineure reste sous l'entière responsabilité de son responsable légal.

La participation au jeu SimAgri implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU). Le jeu est accessible sur Internet via un navigateur. SimAgri recommande tout de même Mozilla Firefox (<http://www.mozilla.org/fr/>) pour une qualité accrue du jeu. Si le jeu ne fonctionne pas sur d'autres navigateurs, Expone n'en sera pas tenu responsable.



Un « joueur » ne peut détenir plusieurs « comptes » sur le même serveur de jeu du jeu SimAgri. La règle est « un compte égal une personne physique », majeure ou mineure. Il peut cependant détenir un « compte » par serveur de jeu à conditions que ces « comptes » ne soient à aucun moment en relation entres eux, et ce, par quelque moyen que se soit. Il est entendu que plusieurs « joueurs » (d'une même famille par exemple) peuvent utilisés le même ordinateur, tout en respectant les règles citées ci-dessus. Expone se dégage de toute responsabilité en cas d'accès au compte par un tiers. Expone se réserve le droit de demander un justificatif d'identité et de domicile du « joueur » en cas de doute sur le respect de cette règle pour un « compte ».

Le « joueur » accepte qu'Expone soit la seule autorité compétente pour juger si des « comptes » enfreignent cette règle du « un compte égal une personne physique ». En outre, Expone n'est pas tenu d'expliquer l'enquête ayant amené à ces conclusions.

Le « joueur », qu'il joue dans un cadre familiale ou non, s'engage à ne pas utiliser son « compte » autrement que de la manière prévu par Expone, sous peine d'exclusion immédiate du jeu, et de la suppression de son « compte » « joueur ». Le « joueur » s'engage notamment à utiliser à bon escient les possibilités offertes par le jeu en terme d'interaction et d'échange avec les autres « joueurs ». Il fera en sorte de ne pas faire profiter par quelque moyen que ce soit le « compte » d'un autre « joueur » en utilisant de façon abusive et détournée ces possibilités. De plus, le « joueur » s'engage à ne proposer aucun service à un autre « compte » « joueur » en échange d'abonnement (SimPass), de déblocage d'option (Pack) et de bonus (Matériel Collector), tel que précisé à l'Article 4.

Expone peut conserver et utiliser les adresses IP des « joueurs » pour identification ultérieure sous demande d'une autorité judiciaire, de police, ou toute autorité habilitée par la loi.

En cas de non respect de cet article, Expone procédera à la suppression des « comptes » sans avoir à se justifier et aucun remboursement ne sera accordé.

## **ARTICLE 2 : ACCÈS AUX SERVICES**

Expone garantit le bon fonctionnement de son service sauf problèmes de panne matériel. Par cela, Expone désigne les problèmes techniques qui seraient indépendants de sa volonté tels que la perte d'un disque dur, le crash d'un serveur et tout incident qui remettraient en cause l'intégrité des données stockées sur ses équipements.

Expone peut modifier les caractéristiques de son jeu SimAgri à tout moment sans prévenir ses « joueurs » mais en garantissant qu'il n'y ait pas de rupture avec le jeu dans sa forme antérieure, de façon à ce que le « joueur » ne reparte pas de zéro.

Expone peut également interrompre, temporairement ou définitivement, l'accès à tout ou partie du jeu SimAgri, notamment pour raison technique mais préviendra au préalable par une communication disponible sur le site pour l'ensemble des « joueurs ». Aucun remboursement ne sera effectué.

Expone ne peut apporter aucune garantie quant à la conservation des données du « compte » du « joueur » ou toute autre donnée liée au jeu SimAgri du fait de l'instabilité des équipements techniques qu'Expone utilise.

Le « joueur » s'engage à ne pas essayer d'utiliser le service autrement que de la manière prévu par Expone, sous peine d'exclusion immédiate du jeu, et de la suppression de son « compte » « joueur » sans justification de la part d'Expone. En particulier le « joueur »



s'engage à ne pas tenter de causer de dommages au système ou introduire des virus ou des systèmes permettant de modifier artificiellement des informations. De plus, le « joueur » s'engage à ne pas tricher, et ce, en tentant de profiter des bugs et failles du jeu et en tentant de modifier volontairement sous toutes formes les adresses URL ainsi que les données passées par ces mêmes adresses ou par les formulaires.

Expone se réserve le droit de recourir à la voie légale en cas d'atteinte à l'intégrité de son système et du jeu SimAgri.

En cas de problème d'accès au jeu SimAgri ou à un « compte », Expone ne pourra pas indemniser les « joueurs » étant donné la grande diversité des moyens d'accès des « joueurs » au jeu SimAgri (systèmes d'exploitations différents, navigateurs différents, instabilité des équipements des utilisateurs, etc.).

### **ARTICLE 3 : SERVICES DE COMMUNICATION ENTRE JOUEURS**

Le « joueur » s'engage à respecter les principes courants d'utilisation des services de communication mit à sa disposition dans le cadre du jeu SimAgri :

#### **Il est donc interdit :**

1- De télécharger, envoyer, transmettre par le biais de votre « compte » ou de toute autre manière tout « contenu » qui soit illégal, nuisible, menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, vulgaire, obscène, menaçant pour la vie privée d'autrui, haineux, raciste, portant atteinte à l'honneur ou à la religion d'une personne ou autrement répréhensible ; tout « contenu » qui serait contraire à la loi en vigueur en France, ainsi en est-il notamment de ceux relatifs à la pédophilie, aux ventes d'organes, aux ventes de substances illicites ou de toute autre objets et/ou prestations illicites, faisant l'apologie du terrorisme, des crimes de guerre, du nazisme, porter atteinte d'une quelconque manière aux utilisateurs mineurs.

2- De transmettre tout « contenu » qui pourrait être constitutif, sans que ce qui suit ne soit limitatif, d'incitation à la réalisation de crimes et délits ; de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de la race, de l'ethnie, de la religion ou de la nation ; d'apologie du nazisme, de contestations de l'existence de crimes contre l'humanité, de fausse nouvelle, de même que tout contenu destiné à exhiber ou vendre des objets et/ou d'ouvrages interdits, d'atteinte à l'autorité de la justice, d'informations relatives à l'adoption, au procès, au suicide de mineurs, ou à une situation fiscale individuelle, de diffamation et injure, d'atteinte à la vie privée, d'atteinte à la religion ou à la liberté de culte, ou encore d'acte mettant en péril des mineurs notamment par la fabrication, le transport, et la diffusion de message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

3- De tenter d'induire en erreur d'autres « joueurs » en usurpant le nom ou la dénomination sociale d'autres personnes et plus particulièrement en vous faisant passer pour un membre de l'équipe de SimAgri, d'utiliser votre « compte » pour cautionner des propos que vous pourriez tenir sur d'autres sites, qu'ils soient destinés au grand public ou non.

4- De télécharger, afficher, transmettre par le biais de votre « compte » ou de toute autre manière tout « contenu » comprenant des virus informatique, cheval de Troie ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur, ou outil de télécommunication sans que cette énumération ne soit limitative.



5- De harceler de quelque manière que ce soit un ou plusieurs autres « joueurs ». De collecter et stocker des données personnelles afférentes aux autres « joueurs ».

Expone ne pourra pas être tenu responsable pénalement de ce « contenu » si le « joueur » enfreint les lois en vigueur en France.

De plus, le « joueur » reconnaît qu'Expone est la seule autorité compétente pour juger du « contenu ». En cas de non respect de cet article, Expone supprimera le « compte » du « joueur » et aucun remboursement ne sera accordé.

Le « joueur » accepte qu'Expone consulte tous les messages envoyés par le biais des services de communication proposés par le jeu SimAgri pendant la durée du jeu afin de vérifier le respect de ces CGU. Expone se réserve le droit de conserver les enregistrements des échanges effectués sur le jeu SimAgri entre « joueurs » pour examen ultérieur ainsi que conserver et utiliser les adresses IP des « joueurs » pour identification ultérieure sous demande d'une autorité judiciaire, de police, ou toute autorité habilitée par la loi.

#### **ARTICLE 4 : ABONNEMENTS ET DEBLOCAGES D'OPTIONS**

Le « joueur » peut s'abonner (SimPass) et/ou débloquer certaines options (Pack) de son « compte », et bénéficier de bonus (Matériel Collector) afin de personnaliser son « compte » et profiter pleinement du jeu SimAgri. Différents moyens de paiement sont proposés via des sociétés spécialisées afin de garantir une transaction sécurisée.

Expone n'est pas responsable en cas de non aboutissement du paiement pour activer l'option demandée. Les réclamations sont à effectuer auprès de la société spécialisée ou auprès d'Expone via le jeu SimAgri, selon le moyen de paiement utilisé. Dans le cas de paiement par chèque, Expone n'est pas responsable de sa bonne réception.

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera effectué en cas de souscription d'abonnement et/ou de déblocage d'une ou plusieurs options, et ce, pour quelques raisons que se soit.

Les « comptes » supprimés ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

#### **ARTICLE 5 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 "informatique et liberté". Tous les « joueurs » disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données qui les concernent et ce directement auprès d'Expone, 411 Avenue Charles Despiau, 40 370 Rion des landes, France, ou par mail : [informatique\\_et\\_liberte@simagri.com](mailto:informatique_et_liberte@simagri.com)

Le site du jeu SimAgri a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Cette déclaration porte le numéro 1063622.

#### **ARTICLE 6 : INFORMATIONS PERSONNELLES**

Le « joueur » s'engage à fournir des informations honnêtes (noms, prénoms, adresse mail notamment) et justes le concernant. Expone se réserve le droit de demander un justificatif d'identité et de domicile du « joueur » en cas de doute sur le respect de cet article. Expone peut conserver et utiliser les adresses IP des « joueurs » pour



identification ultérieure sous demande d'une autorité judiciaire, de police, ou toute autorité habilitée par la loi.

Le nom respect de cet article entraîne l'exclusion sans remboursement du « joueur » et la fermeture de son « compte ».

#### **ARTICLE 7 : DESINSCRIPTION DU JEU**

Un « joueur » peut demander à désinscrire son « compte » de son plein gré. Dans ce cas là aucun remboursement n'est effectué et le « joueur » ne pourra prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que se soit. Le « compte » est ensuite désactivé et supprimé, donc inutilisable.

Un « joueur » qui ne se connecte pas à son « compte » pendant 6 mois consécutifs verra celui-ci désactivé et supprimé automatiquement et définitivement. Durant cette période de 6 mois, le « joueur » recevra de la part de SimAgri plusieurs mails l'avertissant de la suppression prochaine de son « compte ». Ces mails sont envoyés sur l'adresse mail indiquée sur le « compte » du « joueur ».

Dans ce cas là aucun remboursement n'est effectué et le « joueur » ne pourra prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que se soit.

Le don de compte est interdit.

Expone ne pourra être tenu responsable en cas de désinscription volontaire ou involontaire d'un « compte ».

#### **ARTICLE 8 : FIN DU JEU**

Le jeu SimAgri est organisé pour une durée illimitée dans le temps. Expone se réserve la faculté, de plein droit, d'interrompre le jeu SimAgri, à tout moment, avec un préavis de six semaines et sans avoir à en justifier. Le cas échéant, l'arrêt du jeu SimAgri sera annoncé à l'adresse du jeu et par email à l'ensemble des « joueurs » inscrits. Aucun remboursement ne sera effectué.

#### **ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les logiciels, jeux, pages web, scripts, et contenu graphique présents sur le jeu SimAgri sont propriété pleine et entière de la société Expone. Toute reproduction totale ou partielle de ces éléments, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et serait à l'encontre du Code de la Propriété Intellectuelle.

#### **ARTICLE 10 - CONVENTION DE PREUVE**

De convention express entre le « joueur » et Expone, les systèmes et fichiers informatiques d'Expone feront foi.

